

# Déclaration CE de conformité

pour machines complètes selon l'annexe II A de la directive 2006/42/CE relative aux machines

Le fabricant ou le responsable de la mise sur le marché

→ Entreprise, adresse : \_\_\_\_\_

déclare par la présente que le produit :

## Systèmes de portes automatiques THERMCORD RC2 avec entraînement de la porte STA 20 RED ou STA 22 RED

comme portes coulissantes unilatérales ou doubles installées sur des issues de secours et d'évacuation

→ N° de série / installation : \_\_\_\_\_

→ satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité selon tous les paragraphes pertinents des directives suivantes :

2006/42/CE

Directive machines, annexe I

2014/30/UE

Directive compatibilité électromagnétique (CEM)

Les normes harmonisées ci-dessous ont été appliquées :

EN 16005:2012/AC:2015

Blocs-portes motorisés – Sécurité d'utilisation

EN ISO 13849-1:2015 (PL d)

Sécurité des machines

EN 60335-2-103:2015

Sécurité des appareils électriques à usage domestique  
(en liaison avec EN 16005:2013)

EN 61000-6-2:2006

Compatibilité électromagnétique (CEM), section 6-2

EN 61000-6-3:2007

Compatibilité électromagnétique (CEM), section 6-3

EN 1627:2011

Résistance à l'effraction

Les normes, spécifications ou réglementations nationales suivantes ont été appliquées :

DIN 18650-1/-2:2010

Exigences en matière de produits et de sécurité (D)

AutSchR: 1997

pour portes coulissantes sur issues de secours (D)

Mandataire pour l'établissement du dossier technique :

→ \_\_\_\_\_

Nom ou fonction et adresse

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Nom, fonction

\_\_\_\_\_  
Nom, fonction

Déclaration CE de conformité